

Règlement intérieur



Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association « **S comme Scrap** de Sérignan » qui est une association de la loi 1901 à but non-lucratif.

Article 1 : Les membres

Composition :

L'association **S comme Scrap** est composée des membres suivants :

- Du Conseil d'administration,
- Des membres adhérents,

Les membres du bureau ne sont pas rémunérés par l'association **S comme Scrap**.

Cotisations :

Les nouveaux membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 25 € auprès de SERIGNAN LOISIRS et de 6,50 € auprès de S COMME SCRAP.(Petits frais). **Cette année, nous augmentons notre cotisation.**

Pour les membres arrivés en cours d'année, le montant de la cotisation est également du même montant.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

La cotisation annuelle, hors département, pour les adhérentes qui ne participent à aucun atelier en présentiel, l'adhésion est de 15€ + l'achat du kit + frais de port.

La cotisation est valable du 1er septembre au 30 juin de l'année suivante, quelle que soit la date d'arrivée.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année.

Admission de nouveaux membres :

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion et signer le règlement intérieur. Pour les mineurs, le bulletin d'adhésion est rempli par le représentant légal. Le règlement intérieur est signé par le représentant légal de l'adolescent.

Cette demande doit être acceptée par le Président, le bureau, le conseil d'administration.

À défaut de réponse dans les quinze jours du dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée, à condition du paiement de la cotisation.

Une personne non-adhérente peut participer une fois aux ateliers de l'association.

Article 2 : Fonctionnement de l'association

Le conseil d'administration :

Il est composé du Président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Le président peut faire le rôle de trésorier en cas d'absence de candidat, ou par choix lors de l'assemblée générale.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, **le conseil d'administration** a pour objet de veiller au bon déroulement de l'association. Le Conseil se renouvelle tous les ans ; les membres sortants sont rééligibles. Pour être éligibles au Conseil d'Administration, les personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être membre actif (ou adhérent);

- Être âgé de plus 21 ans;
- Avoir adhéré à l'association depuis au moins un an;
- Être à jour de leur cotisation au jour de la date limite de dépôt de candidature;
- Avoir fait parvenir sa candidature au Conseil d'Administration au plus tard 15 jours avant la date de l'assemblée générale.

Conformément aux articles 11 et 12 des statuts de l'association, le bureau a pour objet la mise en œuvre et l'application des décisions prises. Les rôles sont définis comme suit :

■ **Le Président :**

Il possède les pouvoirs les plus grands pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de l'association S comme Scrap. Il dirige les travaux du Conseil d'Administration et assure le fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il remplit le rôle d'attaché de presse. Il présente son rapport moral à l'assemblée générale. Il possède un vote prépondérant en cas d'égalité parfaite. Il veille au bon déroulement des débats. En cas d'empêchement, il peut déléguer, sur avis du conseil d'administration, ses pouvoirs à un autre membre du conseil d'administration.

Il est rééligible.

■ **Le Trésorier :**

Il tient les comptes de l'association et veille au respect des règles comptables. Il est responsable de la bonne gestion financière de l'association. Il s'assure de la bonne régularité des comptes. Il est aidé par tous les comptables reconnus nécessaires. Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes sous la surveillance du président. Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses et présente annuellement devant l'assemblée générale un rapport financier et en reçoit le quitus. Il est rééligible.

■ **Le Secrétaire**

Il s'occupe de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Modalités du fonctionnement du bureau :

■ *Assemblée Générale ordinaire :*

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Seuls les membres adhérents sont autorisés à participer.

Ils sont convoqués suivant la procédure suivante : affichage et/ou information par mail.

■ *Assemblée Générale extraordinaire :*

Une assemblée générale extraordinaire peut se réunir si besoin est.

■ *Modification du règlement intérieur :*

Le règlement intérieur est établi par l'assemblée générale ordinaire.

Il peut être modifié par le conseil d'administration.

Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire afin de mettre en application et de suivre les décisions prises.

Responsabilités

L'association **S comme Scrap** décline toute responsabilité concernant les objets, vêtements, matériel et objets de valeur oubliés ou détériorés dans la salle. De même l'association décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui serait lié à la mauvaise utilisation du matériel par l'adhérent.

Article 3 : Fonctionnement des ateliers

Les ateliers ont lieu environ 1 samedi après-midi par mois de 14H à 18H00 en fonction du planning donné en début d'année et d'une journée par trimestre, de 10H à 18H. Salle du Château VARGOS à Sérignan. Cette année, en fonction du nombre d'adhérentes inscrites, un créneau sera ouvert le samedi matin, date de l'atelier de l'après-midi.

Des ateliers de Rattrapage sont organisés une fois par mois, un vendredi, de 10H à 18H au domicile de l'association.

Des ateliers Carterie sont mis en place, un mardi matin et un samedi matin par mois, sur le même projet.

Pour les inscriptions aux ateliers, merci de prévenir, dès que vous savez si vous êtes présentes ou pas, de votre participation. Attention aux envois d'inscription par la poste, car même si vous envoyez votre bulletin dans les temps, il est arrivé qu'il arrive après la date limite.

Des cartes-cadeaux seront en vente tout au long de l'année, afin d'offrir à un de vos proches un atelier. La personne pourra participer à l'atelier sans être redevable de l'adhésion, sauf si elle souhaite par la suite continuer.

Le planning est distribué à chaque membre de l'association et il sera consultable sur place, sur la page Facebook et le site internet.

<https://www.facebook.com/spragnon>.

<http://scommescrap.fr/>

Les ateliers :

▪ **Ateliers payants :**

Les ateliers payants sont réalisables uniquement sur inscription. Les documents doivent être rendus avant la date limite d'inscription ainsi que le règlement. **Tout retard de paiement, entraînera l'annulation de présence à l'atelier.**

Le thème du projet sera donné environ 1 mois à l'avance et les adhérents auront 15 jours pour s'inscrire et régler l'atelier. L'inscription se fera par mail ou lors de l'atelier précédent. Le jour de l'atelier, vous sera remis le kit, ainsi que sa fiche technique.

Ce tarif comprend tout le matériel, les embellissements et les stickers, sauf vos photos. Vous devez avoir en votre possession règle, crayon, gomme, colle, double face, massicot(facultatif).

Les kits fournis lors des ateliers sont complets, mais il peut s'y glisser une erreur, dans ce cas, je fournirais ce qu'il manque. Par contre pour les erreurs de coupe, perte de minis embellissements, aimants, œilletons, attaches parisiennes etc etc...je ne pourrais pas fournir plus de matériels.

Cette année, deux kits de démarrage sont proposés au tarif de 30 € et 34 €comprenant:

Kit 1 : colle + support, petit ciseau, plioir, règle métal, crayon à papier, kit à relier.

Kit 2 : colle + support, petit ciseau, plioir, règle métal, crayon à papier, kit à relier + massicot

ACTION.

▪ **Kits à emporter**

S'il reste des kits, ces derniers pourront être vendus lors de manifestations ou être réservés et réglés à l'avance.

▪ **Fiches techniques**

Les fiches techniques des ateliers payants sont réservées exclusivement aux personnes inscrites et ayant payé l'atelier.

Elles sont à la vente, au tarif de 10€ et ne doivent pas être divulguées à des proches, ou sur le net. Les tutoriels de Carterie seront à la vente, au tarif de 6€.

Elles n'ouvrent ni le droit au conseil, ni le droit au matériel spécifique apporté par l'animatrice.

Absence et ateliers :

En cas d'absence à un atelier, le kit vous sera donné ainsi que sa fiche technique pour les personnes ayant réglé l'atelier.

Aucun remboursement ne sera effectué après la date limite d'inscription, aussi bien pour les ateliers, les ateliers Carterie, que pour les rattrapages. Les paiements ne pourront pas être reportés, ni déduits sur les prochains ateliers.

Après une participation de 5 ateliers, et non sur une commande de kit, une remise de **5€** sera faite sur le 6^e atelier. Les ateliers sont cumulés d'une année sur l'autre.

Pour les adhérentes hors département, après une commande de 6 kits, une remise de **3€** sera faite sur la 6^e commande. Les commandes sont cumulées d'une année sur l'autre.

Les adhérents doivent apporter un matériel de base pour participer aux ateliers, notamment de quoi couper et coller : règle, crayon, ciseaux, colle, scotch double-face.

Entretien du matériel et de la salle:

Bien entendu, le matériel utilisé et emprunté doit être rendu en bon état et nettoyé.

Avant de quitter la salle, chaque adhérent est responsable de la propreté de la place qu'il a occupée.

Celle-ci doit être propre (table et tapis nettoyés, poubelle vidée)

Ce règlement vous sera remis lors de l'inscription et du règlement de votre cotisation.

Il devra être lu et signé par chaque adhérent.

Article 4 : Communication

L'association « **S comme Scrap** » met à disposition des adhérents une page Facebook

<https://www.facebook.com/spragnon> ,

un compte Instagram https://www.instagram.com/s_comme_scrap/?hl=fr,

un site internet, <http://scommescrap.fr/> ,

une adresse mail scommescrap@gmail.com

Un groupe WhatsApp est créé, chaque nouvelle adhérente sera ajoutée, si elle le souhaite. Ce groupe concerne que des échanges concernant le Scrapbooking, demande de conseils et partage de réalisations.

Le groupe WhatsApp est actualisé dès l'arrivée ou le départ de l'adhérente.

Un trombinoscope sera transmis à chacune pour échanger en privé.

Ces outils permettent de télécharger le planning des ateliers, de connaître le thème des ateliers et le matériel complémentaire à apporter. Les adhérents et non adhérents y trouveront toutes les informations concernant l'association. Il est recommandé de s'inscrire à la page pour être avertis de chaque nouvelle information et de s'y référer régulièrement. Les échanges de courrier doivent se faire par l'intermédiaire de la boîte mail.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
2024/2025

NOM : _____ PRÉNOM _____

Fait à _____ le _____

Signature avec la mention « **Lu et approuvé** »